



Charte du restaurant scolaire de Bex

Le restaurant scolaire offre...

- ✓ Des menus variés et équilibrés.
- ✓ La possibilité de passer un moment convivial avec ses camarades.
- ✓ Des produits en majorité frais et provenant de Suisse.
- ✓ Des menus labélisés « Fait Maison »

Les collaborateurs du restaurant scolaire s'engagent à ...

- ✓ Promouvoir une ambiance respectueuse et conviviale.
- ✓ Veiller en tout temps à la sécurité et au bien-être des élèves dans le réfectoire.
- ✓ Encourager les élèves à goûter de tout, ne serait-ce qu'en petite quantité.

En tant que parent, je m'engage à...

- ✓ Soutenir le personnel du restaurant scolaire dans l'application des principes de cette charte.
- ✓ Veiller à ce que mon enfant dispose en tout temps d'un solde suffisant pour régler ses repas.

En tant qu'élève, je m'engage à...

- ✓ Respecter les autres élèves comme je souhaite être respecté : dans mon langage, mes gestes et mon attitude, en contribuant au calme autour de la table.
- ✓ Retirer ma casquette ou bonnet pour manger.
- ✓ Utiliser mon téléphone et autres appareils numériques : écouteurs, tablette..., seulement après 12H25. En cas d'utilisation, ces objets seront confisqués jusqu'à 13h15.
- ✓ Me respecter : en me lavant les mains avant le repas, en mangeant proprement, suffisamment et de manière équilibrée.
- ✓ Ne pas consommer de la nourriture et des boissons provenant de l'extérieur du réfectoire (bonbons, boissons sucrées...).
- ✓ Respecter le travail des cuisiniers : en goûtant à tout sans jouer avec la nourriture.
- ✓ Respecter les cuisiniers et le surveillant : en leur parlant poliment et en respectant leurs consignes.
- ✓ Respecter le lieu et le matériel mis à disposition : en prenant soin des installations, du mobilier et du matériel.

Dès 12h25, les élèves peuvent quitter le réfectoire et se trouvent dès lors sous la responsabilité de leurs parents. Les élèves qui le souhaitent ont la possibilité de rester à l'intérieur du réfectoire jusqu'à 13h20 (pour faire leurs devoirs par exemple), pour autant qu'ils respectent la charte ci-dessus.

Les enfants ne respectant pas la charte pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive du restaurant scolaire.